

1^{er} AGREMENT

*Ce document a été conçu pour vous accompagner dans la préparation de votre projet social et répondre aux attentes de la Caf de la Moselle.
Le cadre qui vous est proposé a pour objectif de guider votre analyse et de faciliter l'élaboration de votre projet.*

I - ELEMENTS DE CONTEXTE

*Dans le cadre du 1^{er} agrément d'ACF, les éléments de contexte doivent permettre de préciser le projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.
(cf Annexe 1-ACF)*

II - DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Le diagnostic « familles » s'appuie sur le diagnostic du projet AGC et particulièrement sur les problématiques identifiées. Les données qui en sont extraites ou actualisées doivent permettre de donner une vision claire de la connaissance sociale des familles.

Rappel des problématiques du diagnostic d'AGC et actualisation si besoin

Modalités de conduite du diagnostic d'ACF

Identification des problématiques familiales du territoire

III - PROJET ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

Le projet élaboré soumis à l'agrément doit intégrer toutes les dimensions attendues dans la circulaire Cnaf de juin 2012 (voir Annexe 1 ACF)

1/ Problématiques familiales de territoire retenues par le centre

Enoncer les problématiques retenues au titre de l'ACF

2/ Contenu du projet : axes ACF, objectifs, actions

Définir les axes ACF retenus, déclinés en objectifs et actions : ces axes ACF doivent être significatifs des problématiques familiales et démontrer leur complémentarité avec les axes du projet global

Préciser le niveau de collaboration des familles à l'élaboration du projet ACF

⇒ *Joindre en annexe les fiches actions ACF précisant les indicateurs d'évaluation* prévus pour les bilans annuels*

**Les indicateurs d'évaluation doivent permettre d'analyser l'impact du service rendu aux familles et l'impact du partenariat en lien avec le bilan global des axes agréés dans le projet de centre.*

Problèmes et/ou besoins identifiés	Axe 1	Objectifs		Actions	Public ciblé	Résultats attendus
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 60px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 5px;">↘</div> <div style="margin-bottom: 5px;">→</div> <div style="margin-bottom: 5px;">↗</div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 5px;">↘</div> <div style="margin-bottom: 5px;">→</div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 5px;">↘</div> <div style="margin-bottom: 5px;">→</div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 5px;">↘</div> <div style="margin-bottom: 5px;">→</div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>

3 / Le projet ACF doit :

Identifier le rôle du référent familles :

Dans la mise en œuvre d'une démarche participative qui s'appuie sur les compétences des parents et des enfants

Dans sa fonction transversale au sein du CS et auprès des partenaires

Démontrer l'articulation du projet ACF avec le projet d'animation globale

Extrait de la circulaire Animation de la Vie sociale de juin 2012

La mise en place d'un projet « familles »

Les centres sociaux, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres des familles, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, doit présenter les **caractéristiques suivantes** :

- ⇒ Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- ⇒ Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;
- ⇒ Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- ⇒ Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Le projet familles s'appuie sur la **capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants** des centres sociaux, ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie / ou à favoriser la vie sociale des familles.

La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une **démarche participative** réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées :

- l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants;
- les groupes d'échanges favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs ;
- les actions d'accompagnement à la scolarité visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant ;
- les manifestations notamment festives favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

L'agrément du projet ACF des centres sociaux est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales. Pour agréer un projet « familles », la Caf mobilise un socle de critères :

- 1 la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- 2 le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- 3 l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;
- 4 la qualification du référent famille. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.